

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : catherine-dallaire-hotmail-com

<https://www.cadre21.org/membres/884558cbbc15eb97dcfbcd3b>

Date d'obtention : 2024-12-04 12:45:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

qu'il est important de se référer au guide sexto pour bien faire les interventions

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De pouvoir mieux accompagner les victimes

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention à mes paroles et à mes interventions. Il est important de ne pas mettre de mot dans leur bouche ou de faire des suppositions.